

Montréal, le 27 mars 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**OBJET : Demande d'approbation des modifications au Code de conduite
du Transporteur
Dossier de la Régie : R-4049-2018**

Chers confrères,

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception des correspondances du Transporteur du 26 mars 2019 déposées dans le dossier mentionné en objet. Par ces correspondances, le Transporteur donne suite aux lettres de la Régie du 25 février 2019 et du 13 mars 2019 et dépose également, au présent dossier, un suivi administratif des ajustements organisationnels en réponse à la demande de la Régie formulée dans sa décision D-2017-128. Ce suivi contient les communiqués émis par Hydro-Québec ainsi que les organigrammes correspondants.

Le Transporteur demande à la Régie de fixer l'échéancier procédural pour le dépôt de la preuve documentaire révisée au 21 juin 2019 à 16h 00, une fois le déploiement des ajustements organisationnels d'Hydro-Québec finalisé.

La Régie invite les intervenants à déposer, **au plus tard le 3 avril 2018 à 12 h**, leurs commentaires sur cette demande du Transporteur. Ce dernier pourra y répliquer, **au plus tard le 5 avril 2019 à 12 h**.

Veillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml